

Droits culturels

Ils ont fait leur entrée dans la législation française par la loi NOTRE et la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine qui précise que cette loi définit une politique de service public dans le respect des droits culturels figurant dans la convention de l'UNESCO du 20 octobre 2005 : « *les activités, biens et services culturels ont une double nature, économique et culturelle, ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale.* » Cette notion de droits culturels est complexe et fait l'objet d'interprétations différentes. Le congrès de la FNCC qui vient d'avoir lieu s'est saisi de cette question qui a fait l'objet d'un atelier et d'une publication, ce qui a permis de mieux préciser le contexte, comme en témoigne le texte ci-après :

« *Les droits culturels portent des dimensions à la fois politiques (leur défense et leur promotion relèvent de la responsabilité politique), sociétales (leur prise en compte pose la question du multiculturalisme et donc du débat entre communautarisme, intégration et assimilation), économiques (l'exception culturelle), juridiques et des modalités de l'action culturelle (politiques participatives, valorisation des pratiques expressives citoyennes, etc...). Mais la dimension principale des droits culturels est d'abord d'ordre éthique : la reconnaissance de la dignité culturelle de chacun, quelle que soit sa culture, quelles que soient ses pratiques. C'est un horizon humaniste de reconnaissance de l'autre et d'affirmation de la valeur d'universalité de la singularité de la personne.* »

Notre modeste contribution à la défense des droits culturels est bien entendu notre opération « Cinéma et égalité des territoires », car permettre à tous de pouvoir accéder à une salle de cinéma, n'est-ce pas répondre à une partie des objectifs développés ci-dessus ?

Le cinéma et les Régions :
un nouveau cadre conventionnel

Depuis les lois Defferre de 1982-1983, puis la réforme constitutionnelle en 2003 les attributions des régions n'ont cessé de s'élargir. Ces lois marquent la volonté politique d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'Etat et les collectivités locales avec comme objectifs une meilleure efficacité de l'action



publique et le développement d'une démocratie de proximité. Le cinéma n'échappe pas à cette évolution et le CNC s'est doté depuis plusieurs années d'une « direction de l'action territoriale » qui cherche à inscrire la démarche du Centre dans le cadre général des lois de décentralisation.

Ainsi la profession a été associée à la définition d'une nouvelle politique « Etat/Régions » par le biais de groupes de réflexion qui se sont réunis au cours de l'année 2016 pour formuler des propositions.

Quatre grands thèmes ont été retenus pour les groupes de réflexion :

- Développement de la filière et des communautés professionnelles
- Diversité et émergence
- Exploitation, diffusion culturelle, patrimoine
- Modalités de coopération et initiatives régionales.

Ainsi, au cours de la rencontre qui s'est tenue le 5 Juillet 2016 à Lille entre les acteurs locaux et le CNC la présidente Frédérique Bredin a présenté un nouveau cadre conventionnel entre les Régions et le Centre National du Cinéma.

Trois ensembles de mesures visent à élargir et à renforcer le pouvoir des Régions :

- Augmentation des fonds de soutien des collectivités
- Développement de l'implication des télévisions locales dans la création
- Mise en place d'un réseau d'animateurs culturels dans les salles de cinéma

Les régions sont fortement partie prenante dans la production cinématographique et audiovisuelle, pour prolonger et encourager cette démarche le CNC ajoutera 1€ chaque fois que la collectivité territoriale investira 2€.

Le CNC pousse les régions à élaborer des contrats d'objectifs et de moyens (C.O.M) avec les télévisions locales. Ces contrats seront soutenus financièrement par le Centre afin de structurer le tissu local et mettre en place en région des espaces de création.

C'est peut-être sur le volet exploitation que le CNC se veut le plus volontariste. Tout en reconnaissant le rôle extrêmement positif des salles « art et essai » le CNC pense qu'il convient de renforcer le rapport du public avec les films par la mise place de « médiateurs ». A ce sujet Frédérique Bredin reconnaît que la salle de cinéma est souvent « le seul, l'unique lieu culturel en milieu rural » cette position ne peut que renforcer « Territoires et cinéma » dans sa démarche en direction du milieu rural pour une meilleure égalité de l'accès aux films.

« Cette étude met en lumière l'évolution de la place des femmes dans les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, entre 2006 et 2015. Elle analyse les effectifs féminins présents [notamment], dans la réalisation de films et dans les différents métiers de la production cinématographique et audiovisuelle.

DANS LA PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE : 21,0 % des films agréés en 2015 sont réalisés par des femmes.

La part des films réalisés par des femmes progresse sur la période étudiée : 21,0 % des films agréés en 2015 sont réalisés par des femmes, contre 17,2 % en 2006 (+3,8 points). Sur la période 2006-2015, 179 premiers films d'initiative française ont été réalisés par des femmes, soit 26,0 % des premiers films agréés. Sur la période, cette part est comprise entre 20,8 % (en 2012) et 30,4 % (en 2006).

L'émergence d'une nouvelle génération de réalisatrices de longs métrages.

Les femmes sont significativement plus nombreuses à réaliser des films. En 2015, 70 femmes figurent parmi les réalisatrices des 300 films agréés cette année-là, contre 41 femmes parmi les 203 films agréés en 2006. Sur cette période douze réalisatrices ont au moins 4 films à leur actif. Parmi les réalisatrices ayant réalisé au moins 3 films en dix ans, c'est au cours des années 2006 avec 8 réalisatrices (Mia Hansen-love, Audrey Estrougo, Isild Le Besco, Maïwenn Le Besco, Anne Le Ny, Lola Doillon, Camille Mauduech et Céline Sciamma) et 2009 avec 4 réalisatrices (Valérie Donzelli, Katell Quillevere, Axelle Ropert et Rebecca Zlotowski) qu'a émergé une nouvelle génération de réalisatrices particulièrement actives sur la période.



La première femme réalisatrice Alice GUY

En 2015, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes est de 3,50 M€, contre 4,70 M€ pour les hommes.

Une plus forte présence de réalisatrices en France que dans les autres pays européens.

Ainsi, 22,3 % des films français sortis en France sortis en salles entre 2011 et 2015 sont réalisés ou coréalisés par des femmes, contre 19,7 % des films allemands, 11,5 % des films britanniques, 10,2 % des films italiens et 11,6 % des films espagnols. Sur un plan quantitatif sur la période 2011-2015, c'est en France que le nombre de films réalisés par des femmes est le plus élevé. Sur la période, c'est 282 films français réalisés par des femmes qui sont sortis en salles, contre 142 films allemands en Allemagne, 78 films italiens en Italie, 66 films anglais en Grande Bretagne et 55 films espagnols en Espagne.

Les femmes représentent 43,7 % des intermittents travaillant la production de films.

Les effectifs féminins employés à la production des films de fiction d'initiative française sont en très forte

progression depuis 10 ans. Entre 2006 et 2014, le nombre de femmes employées dans le secteur a ainsi progressé de 20,0 %, quand cette progression n'est que de 5,1 % pour les hommes.

Une présence des femmes très variable en fonction des métiers

Les postes majoritairement occupés par les femmes sont ceux de scripte (96,0 % de femmes), de « costumière / habilleur-se » (88,4 % de femmes) et de « coiffeur-se / maquilleur-se » (74,0 % de femmes). Les femmes sont, en revanche, peu nombreuses parmi les électricien-nes (4,3 %), les machinistes (4,4 %) et rippeuses (5,5 %).

Dans la production de films : des rémunérations généralement inférieures pour les femmes.

Le salaire moyen d'une réalisatrice de long métrage est ainsi inférieur de 42,3 % à celui d'un réalisateur. Pour quelques métiers, cet écart est cependant en faveur des femmes. C'est le cas du métier de scripte, où les femmes sont largement majoritaires : le salaire horaire moyen des femmes scriptes est de 9,3 % supérieur à celui de leurs collègues hommes.

DANS LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE :

Les femmes représentent 42,0 % des effectifs travaillant dans la production audiovisuelle.

Les effectifs féminins sont en très forte hausse (+15,3 %) dans la production audiovisuelle de fiction contre (+8,2 %) pour les hommes sur la période 2008-2014.

Une pérennité de l'emploi légèrement plus élevée chez les femmes

41,2 % des effectifs permanents employés dans les entreprises de production audiovisuelle n'y ont travaillé qu'une seule année. A l'opposé, 9,3 % des effectifs permanents sont présents les 7 années étudiées : cette part est plus élevée parmi les femmes (9,7 %) que les hommes (8,8 %).

Une présence des femmes variée selon les métiers.

Comme pour la production de film cinématographique, l'analyse par métier dans la production audiovisuelle fait apparaître des professions clairement plus « masculines » et d'autres plus « féminines ». Certains postes sont à plus des trois quart occupés par des femmes comme ceux de scriptes (94,0 % de femmes), de costumière-s / habilleur-se (88,6 % de femmes) et de coiffeur-se / maquilleur-se (81,4 % de femmes). Les femmes sont, en revanche, peu nombreuses parmi les machinistes (3,5 %) et les mixeur-euses (4,8 %). Il est cependant important de souligner que les femmes ne sont pas absentes de certaines catégories d'emploi. Elles composent plus d'un quart (26,8 %) des effectifs exerçant un métier relatif à la régie. 23,4 % des constructeur-trices de décors sont également des femmes.

Dans la production audiovisuelle : des rémunérations moins élevées pour les femmes

Cependant, par rapport à ce qui avait été observé dans la production de films cinématographiques, un nombre plus réduit de métiers affiche une différence supérieure à -25 % (un seul métier pour la production audiovisuelle, contre trois pour la production cinématographique). »

2017 sera pour nous une année capitale, celle au cours de laquelle «Cinéma Égalité des Territoires» devra atteindre sa vitesse de croisière dans un contexte économique peu favorable aux associations. Certes les pouvoirs publics manifestent toute l'importance qu'ils attachent aux territoires ruraux et à leur rôle essentiel dans l'équilibre de la France. Mais cela ne se traduit pas toujours par des investissements financiers en particulier dans le domaine de la culture. Il faut espérer que la réorganisation territoriale permettra le retour à une véritable égalité des territoires et à un soutien concret aux initiatives des citoyens dont l'action bénévole est essentielle à l'animation des territoires.

Quant à nous, comme il est de tradition, nous adresserons notre lettre annuelle aux élus territoriaux des communes ayant sur leur territoire une salle de cinéma pour les informer notamment sur la réforme du code du Cinéma et de l'image animée prévue par la loi Création, Architecture et Patrimoine. Quant à l'information des élus ruraux, nous la mènerons en 2017 en consacrant cette année un effort particulier, en utilisant pour ce faire les adresses mél. Pour cela nous avons constitué deux catégories, d'une part les communes que nous avons invitées à nos précédentes rencontres, d'autre part les unités urbaines. Ces unités sont réparties sur tout le territoire à l'exception de Paris et des départements de la petite couronne (92, 93, 94). Bien entendu, ce n'est que progressivement au cours de l'exercice que nous atteindrons ces objectifs en diffusant notamment le contenu du document que nous avons réalisé en 2016 « Le cinéma dans votre commune ».

Quant à notre présence encore modeste sur les réseaux sociaux :

la page Facebook est désormais alimentée de façon automatique via la mise à jour du site internet. Comme nous l'indiquons dans le rapport d'activité, cet outil, en tant qu'outil collectif, n'est pas le plus attrayant pour l'équipe. Nous maintenons l'existence de la page pour l'année à venir, mais, pour les raisons indiquées également dans le rapport d'activité, les efforts semblent vouloir cette année se concentrer sur Twitter. Le travail va porter sur la présence de Territoires et Cinéma sur ce réseau social. En effet, à l'occasion d'une rencontre, d'un colloque, l'envie de communiquer instantanément et de voir les réactions est assez enthousiasmante. Ce sont les périodes intermédiaires qui devront faire l'objet d'un travail plus suivi. Le compte vit, les abonnés et les abonnements

compte du caractère particulier d'une année qui verra se dérouler l'élection présidentielle, les élections législatives et pour partie des élections sénatoriales. Malgré cela nous souhaitons consacrer cette année à une action de sensibilisation, d'information et de motivation des élus ruraux. Mais la dominante de l'année 2017 sera donc l'attention particulière que nous porterons à une diffusion par mél, un renforcement de notre site internet et une meilleure utilisation de Twitter et Facebook. Bien entendu, le développement du projet « Cinéma et égalité des territoires » ne doit pas se faire au détriment de nos actions plus traditionnelles, notamment l'information de nos adhérents, la lettre aux villes disposant au moins d'un cinéma, notre réflexion sur la Francophonie ainsi que notre rôle dans le milieu associatif organisé désormais en Mouvement Associatif.

Par ailleurs, nous souhaitons en 2017 clarifier notre position avec la FNCF pour permettre un

développement équilibré de notre projet principal Cinéma Égalité des Territoires en rappelant nos objectifs et en particulier notre position sur les projections publiques illégales, dont la multiplication est préjudiciable, tant à la profession qu'aux animateurs des circuits itinérants et des ciné-clubs.

Voici quelques-unes de nos perspectives. Nous pourrions les présenter plus complètement au cours de notre rencontre de La Rochelle, qui revêtra cette année un caractère particulier car grâce à l'équipe du Festival, nous vous invitons le Samedi 01er juillet à 14h à la projection de « Diplomatie » en présence du réalisateur Volker Schlöndorff. Le programme complet de la journée de travail vous sera communiqué dans notre prochain bulletin.



permettent de se connaître et se faire connaître, mais, si l'exercice de rédaction de brèves en 140 signes donne plutôt envie dans le «feu» des échanges d'une table ronde ou de débat, cet exercice n'est pas automatique concernant le quotidien de l'association. Pédagogie à entreprendre pour l'année 2017

Nous ferons d'ailleurs le lien entre tous ces médias et la diffusion méls. Concernant plus particulièrement les associations d'élus, nos relations sont régulières avec l'AMRF et la FNCC. Nous souhaitons en 2017 reprendre les contacts réguliers avec l'ADF dont notre président Philippe Grosvalet est Vice-Président.

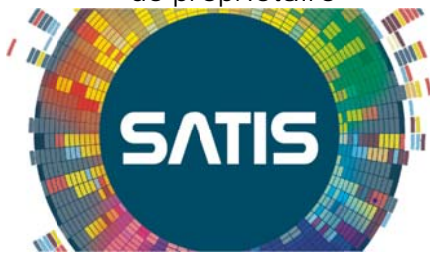
Bien entendu, pour mener notre action en 2017, nous devons tenir

Evolution des systèmes de projection

Les technologies de projection laser en public ont beaucoup évolué autour de deux procédés : le RGB et le laser phosphore. Pour tout connaître des évolutions de la technologie RGB et du laser phosphore nous vous recommandons la lecture des articles d'Olivier Hilaire sur le site de Mediakwest :

<http://www.mediakwest.com>

Le SATIS change de propriétaire



Reed Expositions France, propriétaire depuis 1983 du Salon des technologies de l'image et du son (Satis), a proposé à Génération Numérique (éditeur des magazines Mediakwest et Sonovision, organisateur du Forum Screen4All) de reprendre l'organisation de cet événement majeur. La transaction vient de s'opérer dans une perspective de continuité et de développement de la marque emblématique. L'édition 2017 sera une formule de transition puisque le Satis et Screen4All, deux événements complémentaires, seront réunis sur le même site, les 8 et 9 novembre 2017.

Le Pathé « La Villette » équipé en 4DX

L'établissement de 14 écrans vient d'installer la technologie 4DX dans l'une de ses salles. Ce dispositif crée des effets sensoriels submersifs synchronisés aux images : élévations, chutes, roulis, plongées, brouillard, fumées et odeurs... Evidemment seuls certains films sont conçus pour ce dispositif : La belle et la bête ou Kong (version 2017), Logan. Rappelons que l'établissement dispose d'une salle Imax avec la 3D

Economie de la filière

Ymagis continue son développement : son chiffre d'affaire annuel a augmenté de 13% en 2016. Les activités de service ont progressé de plus de 30%. Ymagis indique poursuivre son plan stratégique « Perform 2020 » en dépit de l'arrêt programmé des activités de VPF.

La salle 3 du Lincoln ferme une semaine...

Faute d'avoir pu obtenir le film que le propriétaire des écrans « multiciné » voulait programmer. Le Lincoln n'a pas pu obtenir « La La Land » et avait engagé une procédure de médiation pour obtenir « la confession ». Ce dernier film lui étant refusé par le distributeur SND. La salle 3 sera fermée une semaine.

Cinéma et Pays de la Loire



N°145 de la revue «303» consacré au cinéma dans la Région.

Sommaire sur :

<http://www.editions303.com>

Région Magazine



Dans le n° 135 de Février 2017, dossier consacré au soutien des Régions au cinéma.

La réalité virtuelle dans les salles de cinéma...

Déjà présente en démonstration au MK2 Bibliothèque la VR s'installe au Louxor et au Forum des Images. Depuis le début du mois de Mars au Louxor 15 à 20 participants peuvent profiter d'une programmation établie par la société Diver-sion. Les séances d'une trentaine de minutes ont lieu les samedis et dimanches à 11h15 et 20h30. Au Forum des Images, aussi depuis mars, les séances ont lieu les vendredis et samedis de 14h à 20h. Les programmes allant du film d'animation aux vidéos musicales sont proposés par la société VRROOM spécialisée dans la distribution de ces contenus.

L'Assemblée nationale a adopté une résolution sur la politique

européenne du cinéma

Le 14 février la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale à adopté une résolution évoquant le programme Média de la Communauté Européenne. Dans ce texte la commission souhaite le maintien du programme Média, souhaite que son budget pluriannuel soit augmenté afin de financer un nombre croissant d'actions, et en particulier l'exportation des films européens. La résolution pousse à l'harmonisation des conditions de la concurrence.

Concernant les plateformes de VàD la résolution propose de porter à 40% (et non pas 20%) le quota d'œuvres européennes. Union des Producteurs de Cinéma (UPC) salue cette résolution et souhaite que la commission Européenne prenne en compte ces propositions.

Toujours la piraterie audiovisuelle

La mise en place d'une offre légale ainsi que le développement de la VOD avait estompé le débat sur la piraterie audiovisuelle. Une récente étude évaluée le manque à gagner pour le budget de l'Etat, les ayants droit et les entreprises du secteur à 1,35 milliard d'Euros. Même si le nombre de « pirates » est en légère baisse (un million de moins qu'en 2015) on considère qu'un internaute sur trois recourt au téléchargement illégal...

Amazon actif dans le cinéma

Le premier film en anglais de Leos Carax « Annette » sera distribué par Amazon. Une information qui peut intéresser ceux qui se battent pour défendre la francophonie...

« La La Land » fait recette...

340 Millions de dollars engrangés avant les Oscars dont 204 Millions de dollars à l'international. Rappelons que la super-production, 1600 figurants, 40 jours de tournage en 35 millimètres a coûté 20 Millions de dollars.